**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

**Herausgeber:** Union syndicale suisse

**Band:** 28 (1936)

Heft: 5

Rubrik: Économie sociale

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 17.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

parce que le travail est calculé d'après le temps d'exécution et non en francs. Mais il règle également les conditions de travail. Ce contrat collectif a été conclu pour 3 ans.

Une commission paritaire d'experts surveille l'application de ce contrat. Pour la première fois, ce contrat n'est plus limité aux grandes entreprises, comme ce fut le cas jusqu'ici, mais il comprend aussi l'Association suisse des maîtres tailleurs, parmi lesquels ne se trouvent pas seulement de petits patrons, mais également de grandes entreprises. Son champ d'application s'est donc beaucoup étendu. Pour cette raison, la conclusion de contrat collectif marque un sensible progrès dans l'industrie du vêtement.

FEDERATION DU COMMERCE, DES TRANSPORTS ET DE L'ALI-MENTATION. Le conflit des chauffeurs de taximètres de Berne, qui dura du 1er au 17 avril s'est terminé par une victoire pour les chauffeurs. Ceux-ci avaient été renvoyés le 1er avril parce qu'ils refusèrent une baisse de salaire. La baisse de salaires ne sera que de 5 francs par mois, alors que les patrons voulaient imposer de nouvelles conditions qui signifiaient en définitive une baisse que l'on pouvait estimer à 40 ou 50 %. Ils proposaient la suppression du contrat collectif, l'introduction d'un système de provision, une garantie de salaire de 7 francs. Non seulement le contrat collectif a été maintenu aux anciennes conditions — sauf la baisse de 5 francs par mois citée plus haut — mais les années de services seront comptées pour la fixation du salaire, même en cas de mutation chez un autre patron.

# Economie sociale.

## Oeuvre suisse d'entr'aide pour enfants d'ouvriers. \*

Cette belle œuvre d'entr'aide, patronnée par les organisations ouvrières suisses (Union syndicale, Parti socialiste, Amis de la Nature, Amis de l'enfance, Centre d'éducation ouvrière), publie son rapport pour l'exercice de 1935.

Le rapport expose que la situation économique ne s'étant pas améliorée en Suisse, l'Oeuvre a dû élargir son champ d'activité en ce qui concerne le placement de vacances des enfants de chômeurs. Il a été possible d'en placer 1243 dans 14 camps de vacances et chez des particuliers.

Pour la période d'hiver, une vaste distribution de vêtements, de linge et de souliers a pu se faire. Outre les vêtements usagés, qui furent lavés et raccommodés le cas échéant, l'Oeuvre a distribué 1500 paires de bas et de chaussettes, 350 pullovers, des quantités de culottes et chemises de garçons, de robes et de tabliers pour fillettes. Tous ces effets ont été répartis parmi les victimes de la crise économique.

Les fonds sont réunis au moyen de souscriptions et par des dons d'organisations ouvrières, vente de cartes illustrées, etc. Pour l'année 1936, l'Oeuvre a imaginé le placement de tirelires fermées. On y verse 10 ct. par semaine au minimum. Elles sont vidées une fois par trimestre par les soins de l'Oeuvre. Environ 7000 de ces cachemailles ont été placées. Les comptes de cette association d'entr'aide ont enregistré aux recettes fr. 70,343.25 et aux dépenses fr. 70,368.68, soit un déficit de fr. 25.43. La fortune était au 31 décembre 1935 de fr. 3068.70.

<sup>\*</sup> Adresse de l'Oeuvre suisse d'entr'aide pour enfants d'ouvriers: Zurich X, Hönggerstrasse 80. Compte de chèques postaux VIII. 23.482. Téléphone 62.396.